

# Quand, à « Libération », on pétitionne en faveur de l'interdiction professionnelle de Zemmour ...

écrit par Antiislam | 5 octobre 2018



Dans les années 70, c'était l'heure du Stalinisme déclinant à l'Est.

En Allemagne de l'Est le pouvoir post-stalinien pratiquait l'« interdiction professionnelle ».

Le déviant était interdit de toute activité professionnelle.

Ainsi le chanteur Wolf Biermann était interdit de chanter, de faire du théâtre etc en RDA.

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Wolf\\_Biermann](https://fr.wikipedia.org/wiki/Wolf_Biermann)

A l'époque, la Gauche militait contre cette horreur.

Les ex-Gauchistes devenus, en 2018, plus staliniens que les Staliniens, renforcés grandement dans leur attitude par les musulmans, adeptes d'une « religion » totalitaire, nous refont le coup de l'« interdiction professionnelle » contre le « criminel » (sic) Zemmour.

Situation incroyable, c'est le torchon « Libération », le journal le plus gavé de la Presse par notre argent, AU NOM DU MAINTIEN DU PLURALISME, qui pétitionne contre la présence de Zemmour dans les médias , contre le pluralisme donc.

Pétition de ce jour, dans le torchon mi totalitaire, mi vendu au fric et cerise sur le gâteau, financé par l'argent du contribuable, « Libération »;

**Suite aux propos d'Eric Zemmour, qui affirmait sur le plateau de Thierry Ardisson le 16 septembre dernier que le prénom d'Hapsatou Sy était une «insulte à la France», des responsables d'associations et autres personnalités de la société civile pointent les médias qui persistent à inviter des personnes déjà condamnées pour incitation à la haine raciale ou religieuse.**

Pas d'antenne pour les dealers de haine !

Les propos d'Eric Zemmour ont suscité une émotion légitime. Présent sur le plateau de Thierry Ardisson le 16 septembre dernier, il a affirmé que le prénom d'Hapsatou Sy était une «insulte à la France» et que sa mère aurait mieux fait de lui en donner un qui soit tiré du calendrier chrétien, comme Corinne, par exemple. Evidemment, c'est le propos d'Eric

Zemmour qui est une insulte à la France. La France d'aujourd'hui, c'est un pays rassemblant des personnalités aussi diverses que Carla Bruni, Elie Chouraqui, Jamel Debbouze, Ruth Elkrief, Gad Elmaleh, Tahar Ben Jelloun, Carlos Ghosn, Jack Lang, Enrico Macias, Teddy Riner, Harry Roselmack, Omar Sy, Lilian Thuram, Rama Yade, Zinedine Zidane ; et à part Eric Zemmour, personne ne songerait à leur reprocher leur prénom.

Mais au-delà d'Eric Zemmour, les citoyens sont en droit de se demander pourquoi les médias continuent à inviter des personnes qui ont déjà été condamnées pour incitation à la haine raciale ou religieuse. Renaud Camus est condamné pour provocation à la haine, mais est reçu sur France Culture. Eric Zemmour est condamné trois fois, mais est encore invité sur les plateaux, et travaille à Paris Première(1). La délinquance audiovisuelle est une réalité. La justice condamne les coupables. Mais certains producteurs ou directeurs de chaîne n'en tiennent pas compte, et continuent à les inviter, voire à les recruter (2), comme si le jugement rendu au nom de la République française n'avait aucune importance.

Voudrait-on recruter dans une caserne de pompiers un pyromane déjà condamné pour incendie criminel ? Accepterait-on d'embaucher dans une banque un homme déjà condamné pour braquage ? Songerait-on à employer dans une école maternelle un enseignant déjà condamné pour pédophilie (3) ? Evidemment, tout délinquant ayant purgé sa peine a le droit d'être réintégré dans la société. Mais on évite de le replacer dans le milieu où il a sévi, surtout s'il s'agit d'un domaine sensible. Alors, pourquoi accepter que des individus, qui sont des délinquants audiovisuels, soient invités ou recrutés dans les médias, notamment publics, au mépris de la justice ?

Certes, ils ont le droit de s'exprimer. Mais les chaînes ne sont pas obligées de leur tendre le micro, (4) et de leur donner encore l'occasion de «déraper», ou plutôt de récidiver, car il s'agit souvent de récidivistes, voire de

multirécidivistes, qui n'ont aucunement pris acte du jugement rendu, et qui persévèrent dans leur faute avec assurance et arrogance. Il serait légitime que les directeurs de chaîne de radio ou de télé s'imposent comme règle éthique de ne pas inviter ou recruter de pareils délinquants, a fortiori quand il s'agit de récidivistes. C'est un usage, qui est déjà appliqué en partie, mais de manière irrégulière. Il faudrait qu'il devienne un principe régulier, intégré de manière explicite dans la charte des médias en question, a fortiori quand ceux-ci bénéficient des subsides de la puissance publique. Ce serait un message fort, adressé à ceux qui vivent ainsi de leur petite boutique de la haine.

C'est pourquoi nous interpellons la ministre de la Culture et les responsables de l'audiovisuel français afin que de toute urgence nous élaborions ensemble les règles nécessaires pour que les médias soient plus vigilants et rigoureux dans le respect des lois et valeurs de la République.

**Les signataires :** **Louis-Georges Tin**, président d'honneur du CRAN; **Ghyslain Vedeux**, président du CRAN; **Ibrahim Sorel Keita**, PDG de BDM TV; **Dawari Horsfal**, maire adjoint de Massy; **Thierry-Paul Valette**, président d'Égalité Nationale; **Malik Boumediene**, maître de conférences en droit public; **Thierno Camara**, président du Forim; **Marie-Roger Biloa**, éditorialiste; **Olivier Enogo**, directeur général d'Or médias; **Olivier Segbo**, ancien maire adjoint de Longjumeau; **Fatoumata Kaba**, juriste; **Léa Randria**, directrice des Éditions continentales; **Martine Traoré**, présidente de Afirdej; **Halima Lardjane**, présidente de Iwan Production; **Marietou Dicko**, créatrice de mode; **Linda Kra**, 8e Merveille prod; **Malika Diallo**, Miss Union Africaine; **Mama Keita**, cinéaste.

[https://www.liberation.fr/debats/2018/10/03/pas-d-antenne-pour-les-dealers-de-haine\\_1682444](https://www.liberation.fr/debats/2018/10/03/pas-d-antenne-pour-les-dealers-de-haine_1682444)

**Notes d'Antiislam:**

**Note 1** Paris Première est une chaîne privée.

C'est donc bien à l' accès de l'ensemble des médias que ces gens islamo-totalitaires veulent interdire Zemmour.

On paye pour recevoir « Paris Première » de soi-même, librement ...

En revanche tous les Français sont rackettés pour financer « Libération » contre leur volonté.

Et c'est même « Libération » qui est le plus aidé de toute la Presse française :

## Libération

Montant de l'aide : 6 376 144

Aide par exemplaire : 0,269

<https://droit-finances.commentcamarche.com/faq/33224-aide-a-la-presse-les-journaux-les-plus-aides-par-l-etat#liberation>

Cette situation de racket devrait rendre « Libération » pudique mais non, visiblement.

**Note 2 :** Les auteurs totalitaires de cette pétition, sont en grande partie originaires de pays qui n'ont rien à envier en matière de liberté de la Presse des ex-pays soviétisés de l'Est. Ils feignent d'oublier que Zemmour est déjà interdit de Service Public « grâce » à leur action.

**Note 3:** On « accepte » (sic) bien d'être « braqué » (sic) par « Libération » au nom du pluralisme, journal qui dénonce le pluralisme quand il porte le nom de Zemmour.

En plus, venant d'un quotidien, « Libération », qui vantait, il n'y a pas si longtemps, la pédophilie, ces allusions ne manquent pas de sel ...

**Note 4:** Les plus anciens se souviennent de Georges Marchais

selon qui, en substance, dans la société communiste future tout écrivain pourrait publier des livres, mais que l'Etat, détenant toutes les entreprises, ne serait pas « obligé » (sic) de fournir du papier à son éditeur. Logique totalitaire identique chez nos pétitionnaires ...

**Merci à Yann de nous avoir indiqué cet article.**

### **Note de Christine Tasin**

On notera le titre abject trouvé pour évoquer Eric Zemmour *Pas d'antenne pour les dealers de haine !*

Dealer, carrément ! Pourtant le Monde aime bien les dealers, comme il aimait bien Pol pot ; comme il trouvait sympathiques les pédophiles à le Cohn-Bendit.